

*Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 07 AVRIL 2015*

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 07 avril 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Collet Stéphane, Maire.

Présents : Collet Stéphane, Salagnac Gaétan, Eudes Alain, Lecornu Loïc, Montaigne Serge, Lebouteiller Mathilde, Sauvage Cécile, Lebas Nathalie, Marie Myriam, Gardie Isabelle, Catherine Sandra, Chopin Jessica, Larsonneur Jean-Claude.

Absents excusés : Martial Nicolas, Rabec David

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

Présence de Madame Jacqueline Catherine, Receveur Municipal.

- APPROBATION ET SIGNATURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION

- AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 20 février 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	35084,71
- Un excédent reporté de :	158580,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	193664,91
- Un déficit d'investissement de :	21589,10
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	21589,10

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 :	EXCEDENT	193664,91
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)		21589,10
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		172075,81
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT		21589,10

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014**

Après discussion et vote, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 1 abstention et 2 contres de voter les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2015 :

- *Taxe d'habitation* 6,96%
- *Taxe Foncière (bâti)* 7,16%
- *Taxe foncière (non bâti)* 24,75%

- **REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015.**

*L'ASP BASSE NORMANDIE nous a versé le solde du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015 d'un montant de 1600€.
Le conseil municipal décide donc par 12 voix pour et une abstention de reverser cette somme au syndicat scolaire St-André/St-Georges.*

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

*Le budget primitif 2015 est présenté par Madame Jacqueline, receveur Municipal.
Après l'intervention de monsieur Lecornu concernant la possible imputation de la perte sur créances concernant madame Leclerc Marine en section d'investissement, le montant des indemnités des élus, le détail des travaux de voirie et d'entretien courant, le budget du syndicat scolaire qui sera transmis à chaque conseiller municipal ainsi que l'intervention de monsieur MONTAIGNE qui rappelle qu'il va falloir être très vigilant sur les dépenses, il est procédé au vote :*

*Le budget primitif 2015 est voté et accepté par 12 voix pour et une abstention.
Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :*

- *Section de fonctionnement* : 442138,81€
- *Section d'investissement* : 56779,10€

- **DEMANDE D'AIDE POUR UN JEUNE SCOLARISE A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT-SAUVEUR-LENDELIN**

*Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la maison familiale rurale de Saint-Sauveur-Lendelin qui sollicite auprès du conseil municipal l'attribution d'une subvention communale pour Coline BAZIN, élève domiciliée en notre commune.
Le conseil municipal, après discussion et vote, refuse par 10 voix contre, 2 abstentions et 1 pour de verser toute participation.*

- **DIVERS**

- a) *Information sur l'organisation de la commémoration du 8 mai à St-André, le vin d'honneur et le repas ayant lieu cette année dans notre commune.*
- b) *La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 20 avril 2015 à 20H30 afin d'étudier le projet de PADD (plan d'aménagement et de développement durable, PLU).*
- c) *Monsieur Montaigne demande s'il serait possible de recevoir les documents de préparation du budget primitif avant la réunion du conseil municipal.*